

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 03 AOÛT 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-six et le trois août à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BOUDON Sophie, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur GRANIER Guylhem, Madame CHALIER PASCAL Maryline à Madame SOULIER Anne, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Madame VASSAL Aurore à Madame TREBUCHON Géraldine.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

4-1 - OBJET : COMPLEMENT SUBVENTION 2026

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole verse une subvention annuelle aux associations Saint-Albanaise.

Le Président de l'association « Sentier de Margeride » sollicite la Commune pour une aide au fonctionnement permettant de participer à l'évènement « La France en courant ».

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ci-avant énoncée, à savoir, le versement d'une subvention pour l'association « Sentier de Margeride » d'un montant de 150 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à donner suite à ce dossier ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du BP 2026.

Le Maire,

Samuel SOULIER